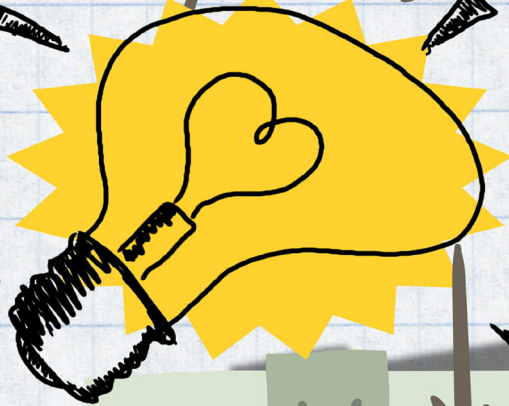


Budget participatif



BUDGET PARTICIPATIF 2025
FONSORBES 2026

Avec 50 000 €
que feriez-vous
pour Fonsorbes ?



J'ai une idée
Je la soumets !

AVANT LE 2 MARS 2025
[Fonsorbes.fr/En Mairie](http://Fonsorbes.fr/En_Mairie)

QU'EST CE QUE LE BUDGET PARTICIPATIF ?

Le Budget Participatif de Fonsorbes est un dispositif de démocratie participative permettant aux Fonsorbais(es) de proposer l'utilisation d'une partie du budget d'investissement de la ville sur la base de projets citoyens.

Il permettra la réalisation de vos projets, destinés à améliorer le cadre de vie, à favoriser le vivre ensemble et le développement durable.

Ces projets devront remporter une large adhésion lors d'un vote ouvert à toutes et à tous.

Édito

Dans le cadre du développement de la démocratie participative, c'est avec un réel plaisir que la ville de Fonsorbes lance la huitième édition de son budget participatif ! Cette initiative est l'occasion pour tout Fonsorbais de s'impliquer activement dans la vie de la commune en contribuant à son avenir.

Depuis sa création, le budget participatif a permis de financer de nombreux projets qui ont enrichi notre quotidien : des espaces verts aux activités culturelles en passant par des cheminements piétonniers et infrastructures sportives. Chaque année, vos idées et vos votes ont façonné notre environnement, et c'est grâce à votre engagement que nous avons pu transformer vos visions en réalité.

Pour cette nouvelle édition, la commission « implication citoyenne » vous invite de nouveau à laisser libre cours à votre créativité et à nous soumettre vos propositions. Que vous soyez habitant de longue date ou nouveau Fonsorbais, votre voix compte ! Ce budget participatif vous donne l'opportunité de proposer et de choisir des projets pour améliorer votre cadre de vie. Ensemble, nous pouvons identifier les besoins de notre collectivité et imaginer des solutions innovantes.


Dans ce livret, vous trouverez tous les éléments qui vous permettront de vous impliquer dans cette démarche. Nous sommes impatients de découvrir vos projets. N'oubliez pas que chaque idée, grande ou petite, peut avoir un impact significatif. Participez, votez et faites entendre votre voix !

Nous espérons que vous serez nombreux à nous faire part de vos idées.

Citoyennement vôtre.

Geneviève Voisin
Adjointe à la vie citoyenne

Françoise Siméon
Maire de Fonsorbes

Retrouvez toute l'information sur le budget participatif
sur www.fonsorbes.fr et sur notre page  « Fonsorbes ».

Règlement

Le comité de suivi assure le bon déroulement des différentes opérations et reste décisionnaire en cas de litige.

Article 1 - Le territoire

Le Budget Participatif porte sur le territoire de la commune de Fonsorbes.

Article 2 - Les participants

Qui peut déposer un projet ?

- Fonsorbais à partir de 12 ans.
À l'exclusion des élus
- Projet individuel ou collectif (associations, établissements scolaires, conseils de quartier, ...)
- Dans le cas d'une école élémentaire le porteur du projet sera un enseignant.

Les Fonsorbais dont le projet n'a pas été retenu sur les années précédentes peuvent le représenter.

Qui peut prendre part au vote ?

- Fonsorbais à partir de 12 ans.
À l'exclusion des élus.

Article 3 - Le montant affecté

Le Budget Participatif dispose d'une enveloppe de 50 000 € TTC pour la réalisation de projets. Cette enveloppe est inscrite au **budget d'investissement de la ville de Fonsorbes (cf. page 7)**.

Elle pourra être répartie entre plusieurs projets.

Article 4 - Calendrier global

Le processus de décision du Budget Participatif se déroule sur une année civile, en suivant les étapes suivantes :

1. J'ai une idée, je la soumets

> du lundi 3 février au dimanche 2 mars 2025

2. Présentation à la commission « implication citoyenne »

> mardi 11 et vendredi 14 mars 2025

3. Étude de la recevabilité des idées par le comité de suivi en relation avec les services

> du lundi 17 mars au mercredi 28 mai 2025

4. Retour aux porteurs d'idée

> Lundi 2 juin 2025

5. Campagne individuelle des porteurs d'idée

> du vendredi 6 au vendredi 20 juin 2025

6. Soumission des idées au vote de la population

> du samedi 21 juin au vendredi 4 juillet 2025 à 17h

Tenue d'urne près du marché par la commission « implication citoyenne » les 21 et 28 juin.

7. Dépouillement des votes

> vendredi 4 juillet 2025 à 17h30

8. Montage du/des projet(s) retenu(s)

> du lundi 7 juillet au vendredi 14 novembre 2025

9. Réalisation du ou des projets

> en 2026

Règlement

Article 5 - Détail des étapes

Étape 1 : J'ai une idée, je la soumetts > du lundi 3 février au dimanche 2 mars 2025

Les idées peuvent être déposées sur le site Internet fonsorbes.fr ou à l'accueil de la mairie.

Le formulaire comporte :

- Nom et coordonnées
- Âge
- Idée et descriptif succinct
- Public visé
- Choix de la date de présentation
- Photos (facultatif)

Étape 2 : Présentation à la commission « implication citoyenne »

> mardi 11 mars et vendredi 14 mars 2025

Les porteurs de projet viennent présenter leur idée aux membres de la commission « implication citoyenne » et aux autres porteurs de projet. Ce pourra être l'occasion de fusionner des projets similaires.

Étape 3 : Étude de la recevabilité des idées par le comité de suivi en relation avec les services

> du lundi 17 mars au mercredi 28 mai 2025

A cette étape, le comité de suivi s'assurera auprès des services concernés de la recevabilité des idées proposées en fonction des critères suivants :

- relève des compétences de la commune de Fonsorbes, qui conserve la maîtrise d'ouvrage du projet ;
 - peut être localisée sur l'espace public communal ;
 - est d'intérêt général ;
 - ne comporte pas d'élément de nature discriminatoire ou diffamatoire ;
 - est techniquement réalisable et n'est pas manifestement d'un coût supérieur à l'enveloppe globale de 50 000 € TTC.
- Il sera également tenu compte des frais de fonctionnement induits.
- peut être réalisée d'ici la fin 2026.

Étape 4 : Retour aux porteurs d'idée > lundi 2 juin 2025

La commission « implication citoyenne » entérine les conclusions de l'étude de recevabilité et informe les participants de la sélection ou non de leur idée.

Étape 5. Campagne individuelle des porteurs d'idée > du vendredi 6 au vendredi 20 juin 2025

Les porteurs auront à leur disposition des flyers regroupant toutes les idées proposées au vote pour faire leur campagne.

A partir du 21 juin, la campagne officielle municipale commence (Fonsorbaïs d'été, site internet, réseaux sociaux).

Étape 6 : Soumission des idées au vote de la population

> du samedi 21 juin au vendredi 4 juillet 2025 à 17h

Les idées reconnues recevables sont présentées sur le bulletin d'information municipale d'été et sur le site de la commune et soumises au vote des Fonsorbaïs sur le site, à l'accueil de la mairie, à la médiathèque et à la Mosaïque des partages ou via l'urne tenue par les membres de la commission près du marché des samedis 21 et 28 juin 2025.

Étape 7 : Dépouillement des votes > vendredi 4 juillet 2025

L'idée qui aura reçu le plus de suffrages passera à l'étape suivante. En cas d'ex æquo, un tirage au sort sera effectué.

Étape 8 : Montage du/des projet(s) retenu(s) > du lundi 7 juillet au vendredi 14 novembre 2025

Le comité de suivi et les services municipaux en collaboration avec les porteurs d'idée, monteront le ou les projets retenus.

Étape 9 : Présentation à la commission du projet finalisé

> vendredi 14 novembre 2025

présentation au conseil municipal suivant

Étape 10 : Réalisation du ou des projets > en 2026

Évaluer le coût de mon idée

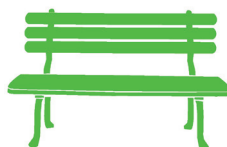
Pour évaluer le coût de votre idée voici quelques exemples de réalisations qui pourraient être proposées dans le cadre du budget participatif.

Les prix sont approximatifs et sont TTC.



Aménager une aire de jeux (type aire de jeux de Cantelauze mobilier + sol)

>> 30 000 €



Implanter des bancs en fer

>> 500 € unitaire



Planter des arbres adultes

>> 1 000 € unitaire



Installer des tables de pique-nique en bois

>> 1 500 € unitaire



Installer des supports à vélos

>> 500 € le parking de 12 places

Pour vous aider dans vos recherches et avoir des idées plus précises, vous pouvez consulter sur Internet des catalogues en ligne d'aménagement extérieur et d'équipement de fournisseurs de collectivités.

Foire aux questions (FAQ)

Quel est l'historique des budgets participatifs ?

Le budget participatif est né au début des années 1900 au Brésil dans la ville de Porto-Alegre. En seulement 25 ans, le budget participatif s'est diffusé du Brésil au monde entier.

C'est en 2014 que Paris a lancé le premier budget participatif en France. Selon le site officiel budgetsparticipatif.fr, le mandat 2014-2020 aura été le mandat du renouveau des budgets participatifs en France.

En 2014, 7 budgets participatifs ont vu le jour, la France en compte plus de 200 aujourd'hui, confirmant leur augmentation année après année.

La ville de Fonsorbes a été l'une des villes précurseurs de Haute-Garonne à mettre en place cet outil concret et efficace de démocratie participative.

Au-delà des projets, quel est l'intérêt du Budget participatif ?

Les Budgets participatifs ont été créés pour développer la participation des citoyens, recréer du lien social et retisser un lien de confiance avec le politique. Ils répondent plus généralement à l'aspiration d'une démocratie plus participative, plus directe et plus concrète.

Quel est le budget de la ville ?

Le budget annuel de 2024 de la ville de Fonsorbes était de 21,9 millions d'euros. 60 % des dépenses étaient consacrées au fonctionnement et 40 % à l'investissement. Le budget est voté annuellement par le conseil municipal, au mois d'avril.

Quel est la différence entre le budget de fonctionnement et le budget d'investissement ?

Le **budget de fonctionnement** concerne l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante de la ville (rémunération des personnels, achats des services, subventions aux associations, etc...).

Le **budget d'investissement** correspond à toutes les dépenses de construction, de rénovation de bâtiment ou de l'espace public comme la voirie ou les jardins. Le budget participatif propose aux Fonsorbais de décider de l'utilisation d'une partie du budget d'investissement, soit 50 000 € pour l'année 2025.

FAQ (suite)

Qui décide de la recevabilité de l'idée proposée ?

C'est la commission « Implication citoyenne » qui reçoit les idées et qui détermine en fonction des critères de recevabilité si l'idée est recevable ou non. La commission est composée d'élus représentant les différents groupes du conseil municipal.

À quoi correspond l'intérêt général ?

L'intérêt général est une notion complexe. Il vise une utilité sociale d'un projet pour l'ensemble de la société et non pas seulement au profit d'une minorité.

Cet intérêt général se définit aussi par la prise en compte des enjeux du développement durable pour garantir une qualité de vie aux futures générations.

Quels domaines d'actions entrent dans les compétences municipales ?

- Espaces verts
- Aménagement et mobilier urbain
- Culture et Loisirs
- Jeunesse
- Bâtiments municipaux et équipement de proximité (écoles maternelles et élémentaires par exemple)
- Sport
- Propreté urbaine
- Urbanisme
- Solidarité
- Protection de l'ordre public local
- Économie

LES PROJETS ÉLUS LORS DES ÉDITIONS PRÉCÉDENTES

Édition 2017-2018 :
Aménagement du parc de Bidot



Édition 2018-2019 :
Création d'un espace sportif et ludique sur le chemin Fontrouge



Édition 2019-2020
Réhabilitation du chemin dit « chemin des lycéens »



Édition 2021-2022
Un cinéma ambitieux pour Fonsorbes
Achat d'un projecteur.



Édition 2022-2023 :
Réalisation d'un pumptrack à La Béouzo dans le courant de l'année 2024 car il a été intégré dans un projet proposant un pumptrack de plus grande envergure que ne l'aurait permis les 50 000 € du budget participatif.



LES PROJETS ÉLUS

LORS DES ÉDITIONS PRÉCÉDENTES (suite)

Édition 2023-2024 :
Aménagement d'un verger
à La Béouzo



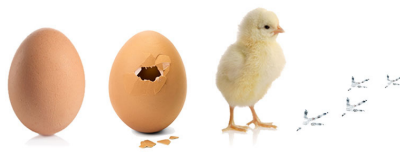
Édition 2024-2025 :
Réalisation d'une forêt comestible
auto-irriguée

Création en cours près de la crèche « La Maison des petits lutins », située sur le domaine du Banayre.

BESOIN D'AIDE POUR DÉPOSER VOTRE PROJET ?

Le comité de suivi se tient à votre disposition pour toutes questions concernant la construction de votre projet. Contactez-le par mail à budgetparticipatif@fonsorbes.fr.

*Retrouvez sur le site internet www.fonsorbes.fr
le formulaire pour déposer votre dossier.*



BUDGET PARTICIPATIF 2024
FONSORBES 2025

Déposez votre idée
sur fonsorbes.fr
ou en Mairie